

VOS CONTACTS

Le COS de Maine et Loire

pour votre affiliation au **02 41 24 18 85**

ou www.cos49.org, cos49@free.fr

Le service commercial de Henner
Département La Garantie Obsèques

au **01 55 62 53 23**



NOS AVANTAGES

- Un tiers payant sur toute la France auprès de toutes les entreprises de pompes funèbres
- Un capital versé rapidement
- Un tarif compétitif
- Une offre complète et adaptée
- Une couverture dès l'affiliation
- Un produit et des formalités d'affiliation simples
- Une garantie qui se cumule avec tous les régimes de prévoyance



LES PLUS

- Une habilitation par la préfecture de police pour l'organisation des obsèques
- Une totale indépendance vis à vis des opérateurs funéraires et des assureurs
- Une certification ISO 9001 version 2008, gage de qualité, de fiabilité et de performance

www.henner.com

* L'offre La Garantie Obsèques a été conçue en partenariat par l'Association La Garantie Obsèques et Henner, société agréée pour la présentation d'opérations d'assurance, qui en assure également la distribution et la gestion.
Le volet assurance décès et assistance résulte de contrats groupe souscrits par Henner auprès d'Allianz Vie et de JVA Assurances. Le volet services associés est organisé par l'Association La Garantie Obsèques.

** Here to care : Repertoire présent à chaque moment.

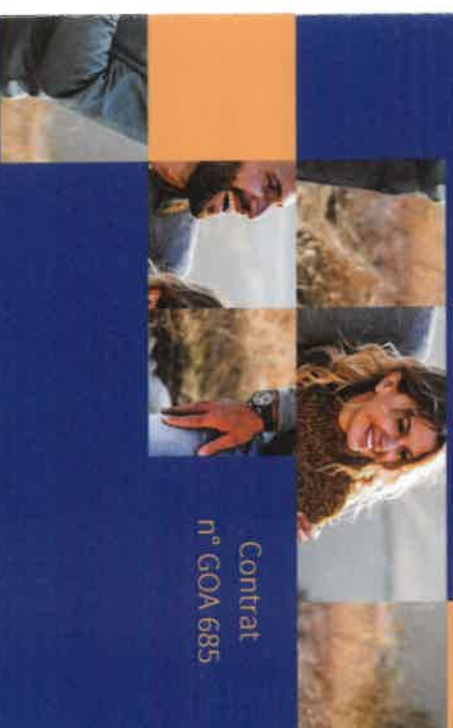
Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 3 212 500 € - RCS Nanterre 323 317 739 - IVA intra-communautaire FR 4832337739 - Immatriculation CRRS n° 07002038 (www.onis.fr) - Fraternal du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.lanque-france.fr) - Siège social : 14 bd du général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com

Henner
Here to care



La Garantie Obsèques

Contrat
n° GOA 685



Henner
Here to care

Le COS de Maine et Loire a adhéré à l'offre La Garantie Obsèques* afin de faire bénéficier ses agents d'une couverture obsèques. Cette offre est de type Temporaire Décès (les cotisations versées restent acquises à l'assureur en cas de cessation de l'affiliation).



UNE GARANTIE FINANCIÈRE

- Versement d'une garantie fixe⁽¹⁾ en cas de décès :
Agents de moins de 65 ans : 2 000 €
Agents de 65 ans et plus : 765 €
- Sans examen médical, ni déclaration d'état de santé
- Immédiate quelle que soit la nature du décès

! Cette garantie ne peut pas être utilisée à des fins étrangères au financement des obsèques et son montant est susceptible d'être insuffisant pour couvrir le coût des



UNE ASSISTANCE AUX FAMILLES

01 70 95 37 44 (24h/24, 7j/7)

- **Transport et rapatriement :**
Lors de déplacement d'un bénéficiaire à plus de 50 km de son domicile :
 - **En cas de décès d'un bénéficiaire :** Organisation et prise en charge du rapatriement du corps du lieu de décès au lieu d'inhumation en France et du rapatriement au domicile du conjoint et/ou enfants restés sur le lieu du séjour.
 - **En cas de décès d'un proche du bénéficiaire :** Mise à sa disposition d'un titre de transport pour le bénéficiaire afin de se rendre sur le lieu d'inhumation, si ce dernier doit interrompre son séjour en France ou à l'étranger.

- **Soutien psychologique :**

Organisation et prise en charge d'entretiens avec un psychologue clinicien en cas d'évènement ressenti comme traumatisant par un bénéficiaire.

- **Informations juridiques :**

Service téléphonique d'information pour apporter des réponses en matière de droit français dans les domaines suivants : dispositions à prendre en cas de décès, cérémonie/convoi, conservation/transport de corps/prélèvements/dons d'organe, inhumation/crémation, succession, fiscalité, vente de biens immobiliers....

- **Soutien aux proches :**

En cas de décès d'un bénéficiaire, organisation et prise en charge du déplacement d'un proche pour la garde des enfants au domicile ou organisation et prise en charge du transfert des enfants auprès des proches susceptibles de les accueillir.

- **Conseil social :**

Organisation et prise en charge d'entretiens téléphoniques avec un Travailleur Social pour évaluer les besoins d'aide et d'accompagnement en matière de droits sociaux sur les thèmes de la vie quotidienne, du handicap, de la dépendance...

- **Informations voyages :**

Informations médicales pour un déplacement à l'étranger, dans le cadre de la préparation du voyage, pendant et au retour du voyage. Des renseignements pratiques relatifs à l'organisation des voyages ou sur les pays à traverser peuvent être communiqués.

- **Frais de justice et caution pénale à l'étranger :**

En cas d'accident, de vol, de dommages ou de tout autre préjudice subi au cours du séjour ou du voyage, prise en charge, dans la limite de 1 000€, des honoraires d'avocat et/ou frais de justice que le bénéficiaire peut être amené à supporter à l'occasion d'une action en défense ou recours devant une juridiction étrangère.

En cas d'incarcération du bénéficiaire ou lorsque celui-ci est menacé de l'être, avance des cautions pénales, civiles ou douanières.



UN TARIF ATTRACTIF

Découvrez la garantie à un tarif avantageux pour vous, votre conjoint⁽⁴⁾ et vos enfants⁽⁵⁾

Agents de moins de 65 ans :

- **35, 04 € /an** pour une famille (vous, votre conjoint⁽⁴⁾ et vos enfants⁽⁵⁾)
- **17, 40 € /an** pour un isolé (Vous)

Agents de 65 ans et plus :

- **60, 90 € /an** pour une famille (vous, votre conjoint⁽⁴⁾ et vos enfants⁽⁵⁾)
- **37, 10 € /an** pour un isolé (Vous)

! Ces cotisations peuvent évoluer en fonction des résultats techniques et des évolutions réglementaires.

Le montant cumulé des cotisations versées peut être supérieur au montant de la garantie

isabelle.3174.471.1.A. Groupe AKUBIE



DES SERVICES PERSONNALISÉS

01 55 62 53 19 (9h-18h, lundi au vendredi)

- Le tiers payant auprès de tous les opérateurs funéraires pour éviter l'avance de fonds
- Le remboursement direct sous 4 jours suivant réception du dossier complet
- La protection du consommateur : intervention lorsque le montant du devis est supérieur aux normes des tarifs pratiqués.
- Les accords auprès des différents réseaux de Pompes Funèbres⁽²⁾ permettant de bénéficier d'un accueil privilégié, de remises sur prestations, fournitures et articles funéraires.
- La possibilité d'opter pour des produits individuels à des conditions préférentielles dès le départ du groupement adhérent⁽³⁾ au **03 28 76 20 15**

(1) la garantie est limitée aux frais d'obsèques réellement engagés à concurrence de 2 000 € pour les agents de moins de 65 ans et 765 € pour les agents de moins de 65 ans et plus
(2) CGFPPG (dont Bonnel et Roblot), Roc-Eclair, Union Funéraire de France, Le Voeu Funéraire, Espace Funéraire Popsy, Point Funéplus, FUNECAP, Pompes Funèbres Paysan, LEI L'ÉCO, AN-FUNÉBAIRE, Pompes Funèbres LUTICE, Espace Funéraire Isabelle.3174.471.1.A. Groupe AKUBIE
(3) sous réserve qu'il s'agit de la demande dans les 6 mois suivant la cessation de sa garantie
(4) ou concubin (certificat de concubinage ou attestation sur l'honneur signée par les deux intéressés et par deux témoins, ou déclarative déposée au PACS)
(5) à charge au sens du code général des impôts